

## Rue Brulard - Acquisition d'une maison, propriété de l'Office Public d'HLM du Département du Doubs / Habitat 25

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** Dans le cadre du projet urbain lié à la réhabilitation de la Cité Brulard et au développement du quartier Joffre, la Ville s'était proposée d'acquérir les maisons situées en bordure de la rue Brulard ainsi que l'immeuble 47 rue de Dole, permettant la liaison de la rue Brulard avec la rue de Dole.

Neuf maisons ont été achetées entre 1997 et 2002 et, conformément aux engagements pris, il convient que la Ville se porte acquéreur de la maison sise 16 rue Brulard et cadastrée section DV n° 25, pour un montant de 96 043 €, selon l'estimation des Domaines.

La dépense de 96 000 €, plus les frais d'actes, sera imputée au chapitre 90.824.21318.00501.30100.

Conformément à l'article L.1042-1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

En ce qui concerne la maison rue de Dole, l'acquisition pourrait se faire fin 2003 / début 2004, après libération des appartements par les locataires actuels.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette acquisition ;
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette transaction.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 17 juillet 2003.*